

RAPPORT ANNUEL 2021

EAU 47— SERVICE D'EAU POTABLE DES COMMUNES D'AIGUILLON ET NICOLE

Synthèse
de l'année
P. 4

Service
Patrimoine
P. 9

Bilan technique
du service
P. 22

Gestion
clientèle
P. 40

Economie
de la délégation
P. 44



LE SERVICE
PUBLIC DE L'
EAU
PAR AGUR

LE RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE CONCERNE LA GESTION 2021 DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE D'AIGUILLON DÉLÉGUÉ À AGUR PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL EAU 47 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE CONCESSION APPROUVÉ LE 18 NOVEMBRE 2019.

Le présent rapport a pour objet, non seulement de satisfaire aux obligations contractuelles d'informations annuelles mais aussi de répondre aux exigences du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Ce décret concerne le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement et les indicateurs de performance permettant d'évaluer la qualité du service tout au long du contrat d'exploitation.

En adéquation avec le décret 2007-675, le rapport du délégataire ci-dessous traite :

> **des variations du patrimoine immobilier** de la collectivité au cours du dernier exercice.

> **de l'état des lieux** des installations de traitement et d'adduction de l'eau potable du syndicat d'eau potable. L'accent est porté sur l'état de fonctionnement des ouvrages et leur conformité en vue de la sécurité du personnel.

> **de l'inventaire des travaux de renouvellement** contractuels réalisés par le délégataire ainsi que leurs charges financières.

> **des biens de retour restitués à la collectivité** en fin de contrat et les biens de reprise appartenant à AGUR et devant être vendus à la collectivité à l'issue du contrat.

> **des engagements à incidence financière** d'une durée non égale à celle du contrat (conventions) mais nécessaire à la continuité du service et reconduits en fin de service.

Le rapport suivant visera à présenter l'activité du service au cours de l'année 2021 et les différents moyens humains et techniques mis en œuvre en vue de sa bonne réalisation. Nos actions en vue d'un développement durable sont détaillées tout au long de ce descriptif. Un bilan financier annuel de ce service est également présenté. Enfin, ce rapport tâchera également de proposer des améliorations techniques nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages.

04-08**SYNTHÈSE DE L'ANNÉE**

Chiffres clés
Faits marquants
Propositions d'amélioration

**09-21****SERVICE - PATRIMOINE**

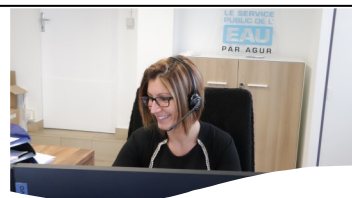
Le contrat
Organisation du service par Agur
Patrimoine

**22-39****BILAN TECHNIQUE DU SERVICE**

Volumes / Rendements
Qualité de l'eau
Énergie / Réactifs
Interventions d'exploitation
Renouvellement contractuel
Travaux divers

**40-43****GESTION CLIENTÈLE**

Les branchements
Les abonnements
Les volumes factures
Païement des factures
Réclamations clients

**44-49****ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION**

Tarification du service
Compte rendu financier
Compte d'exploitation

**50-65****ANNEXES**



SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

1. Chiffres clés
2. Faits marquants
3. Propositions d'amélioration

1 – CHIFFRES CLÉS

	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
L'ACTIVITÉ CLIENTÈLE			
Nombre d'abonnés du service eau Potable	Délégataire	1 919	1 959
[P101.0] Nombre d'habitants desservis total	Collectivité	4 346	4 346
QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER			
[P101.1] Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	Délégataire	100%	100%
[P102.1] Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	Délégataire	100%	100%
[P151.1] Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées (pour 1000 abonnés)	Délégataire	7,8	4.1
[P151.0] Délai maximal d'ouverture des Branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1j	1j
[P152.1] Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100%	100%
[P155.1] Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Délégataire	1.04‰	4.08 ‰
[P154.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	Non connu	5.21 %
[P109.1] Abandons de créance et versements à un fond de solidarité	Délégataire	Non connu	-
PRIX DU SERVICE DE L'EAU			
[D102.0] Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégataire	1,76 €	1,83 €
GESTION PATRIMONIALE			
Nombre d'installations de production	Délégataire	1	1
Nombre de réservoirs de stockage	Délégataire	2	2
[P103.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité	100	100
[P107.2] Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité	Non connu	Non connu
Linéaire de réseau (km)	Délégataire	50.78	50.72
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE			
[P108.3] Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivité	80%	80%
[P104.3] Rendement du réseau de distribution	Délégataire	76,41 %	77,39 %
[P105.3] Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /jr/km)	Délégataire	4.14	3,19
[P106.3] Indice linéaire de perte en réseau (m ³ /jr/km)	Délégataire	3,95	2,99

2 - Faits marquants

> Ouverture du centre technique d'Aiguillon, Zone Industrielle de Fromadan.



> Déménagement du point accueil clientèle, Place du 14 Juillet.



> Réalisation d'un diagnostic de fonctionnement du réseau

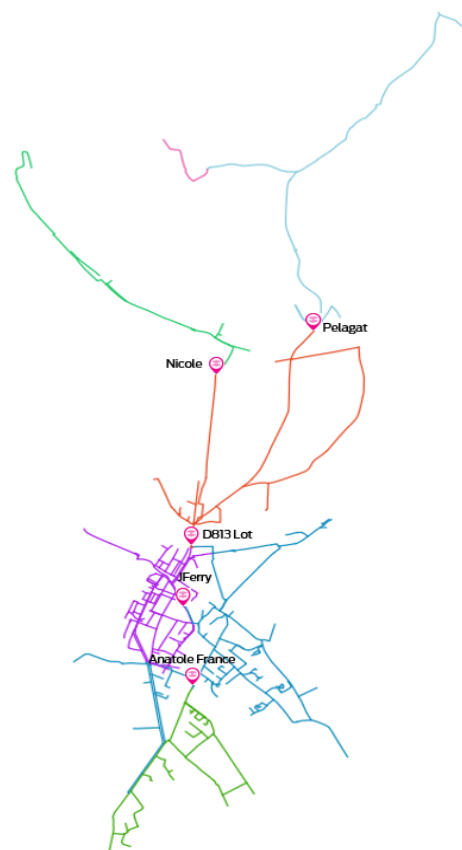
Un diagnostic de fonctionnement du réseau d'eau potable de la ville d'Aiguillon a été réalisé. Par le biais de la modalisation hydraulique du réseau effectué sur un logiciel approprié, nous avons identifié des pistes d'amélioration :

- Mise en place un niveau de sectorisation supplémentaire
- Mise en place de prélocalisateurs acoustiques en poste fixe
- Mise en place de dispositifs de réduction de pression afin de protéger la zone située au sud de la commune d'Aiguillon (zone desservie par Pelagat)

- Amélioration de la défense incendie sur 3 zones où la desserte incendie est insuffisante au regard des essais des hydrants effectués en 2019.
- Mise en place d'un programme d'autocontrôle pour ces 2 zones avec des analyses aux périodes les plus chaudes de l'année dans un premier temps.

> Mise en place de la nouvelle sectorisation

Les compteurs de sectorisation D813, Anatole France et



Ferry ont été installés au cours de l'année 2021.

> Fuite sur la filtration du forage de Brot

Une détérioration prématurée des vannes et conduites au niveau de la filtration du forage de Brot a été remarquée. Il est prévu le renouvellement anticipé de ces équipements.



> Renouvellement de l'armoire électrique du forage de Brot.

Le renouvellement de l'armoire électrique du forage de Brot a eu lieu le premier semestre 2021.



> Renouvellement armoire électrique

Suite à l'intégration le 05/06/2020 de la commune de Nicole dans le périmètre d'exploitation du service d'eau potable dans le contrat de concession attribué à la société AGUR pour l'exploitation du service d'eau potable d'Aiguillon, le renouvellement de l'armoire électrique avec mise en place d'une télégestion du réservoir de Nicole a été effectué en 2021.

> Mise en place de la sécurisation des sites

Début 2021, des capteurs anti intrusion sur chaque accès de la station du Brot, des 3 réservoirs (Nicole, Jules Ferry, Pélagat) et le relais de Lascombes ont été mis en place.

> Présence d'eaux rouges sur le secteur de Saint-Come-Fromadan

Le renouvellement du réseau est à prévoir suite à une étude en cours chez EAU47.

3 - Propositions d'amélioration du service

Dans le but d'améliorer le fonctionnement du service , Agur a identifié des travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre :

3.1 SUR LES STATIONS

> Usine du Brot

Un rapport d'audit sur l'usine du Brot a été réalisé par AGUR. Il en est ressorti que la station du Brot fonctionne correctement et nécessite peu d'aménagements. Au niveau des améliorations à apporter au niveau de l'usine, nous pensons qu'il serait judicieux de procéder aux travaux suivants :

1- Création d'une bache de reprise des eaux traitées (300m³ environ) et de pompes de reprise vers Pelagat (100 m³/h à 50 mce)

2- Sécurisation du local chlore (accident agent d'exploitation en 2021).

3- Réflexion quant au devenir de la filière de déferrisation. Nous préconisons l'arrêt de la déferrisation biologique. Un suivi poussé des quantités de fer en entrée de station pourra être éventuellement effectué.

4- Mise en place d'une sonde d'analyse du pH en sortie de station

5- Diagnostic de l'automate

6- Mise en place d'une télégestion à Pélagat avec intersite GPRS entre les 2 sites

7- Mise en place d'un suivi poussé des quantités de fer en entrée de station

3.2 SUR LES RÉSEAUX

> Renouvellement urgent—Impasse de la Malette.

Renouvellement urgent de la conduite d'eau potable (PEHD 40), Impasse la Mallette.

> Plan de renouvellement des canalisations et des branchements

Nous proposerons courant 2022, une cartographie des réseaux et des branchements qu'il nous semble nécessaire de renouveler. La poursuite des renouvellements de réseaux est indispensable dans l'optique du maintien du rendement de réseau à un niveau élevé.



Exemple de plan de gestion patrimoniale accessible en ligne à la collectivité.

> Présence d'eaux rouges sur le secteur de Saint-Come-Fromadan

Renouvellement du réseau à prévoir suite à une étude en cours chez EAU47.

SERVICE - PATRIMOINE

- 1. Le contrat**
- 2. Organisation du service
par AGUR**
- 3. Patrimoine**

1 - Le Contrat

1.1 LA COLLECTIVITÉ

Syndicat Eau 47

Présidente

Madame Geneviève Le Lannic

Directeur

Monsieur Gérard Pénidon

Contrôleur de contrat DSP

Monsieur Lionel Sempé

1.2 LE CONTRAT

Nature du contrat : Concession

Date d'effet : 01/01/2020

Durée du contrat : 11 ans

Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) : 31/12/2031

1.3 LES AVENANTS AU CONTRAT

Avenant n°1: Modalités de reversement de la RMDP

Avenant n°2: Un avenant a été signé le 05/06/2020. Il intègre l'exploitation du service d'eau potable de la commune de Nicole dans le contrat de concession attribué à la société AGUR pour l'exploitation du service d'eau potable du centre-ville d'Aiguillon.

2 - Organisation du service par Agur

2.1 L'ORGANISATION LOCALE DU SERVICE

La société AGUR met à la disposition du territoire d'Aiguillon et de Nicole une organisation spécifique dédiée au service ainsi que tous les moyens matériels et humains nécessaires à la qualité du service. La société AGUR met donc à disposition de la collectivité une infrastructure locale et propre à la gestion des ouvrages de la ville d'Aiguillon, composée des différentes compétences des métiers de l'eau.

AGUR est représenté localement par son Directeur de zone, Jean Baptiste Fagalde. Il assure les missions telles que :

- > Les relations avec les élus et les services
- > Le management de l'encadrement local
- > L'expertise technique
- > Le respect des engagements
- > Assurer le relai entre le siège et le terrain
- > Être votre interlocuteur unique

Sébastien Pelé est le Responsable de centre attribué et a une fonction d'encadrement et de la gestion du service. Il est basé directement sur le secteur de la collectivité.

Ses missions principales sont :

- > Le relationnel avec la collectivité
- > La gestion des interventions
- > L'organisation et la planification des missions des agents
- > Le suivi de la clientèle

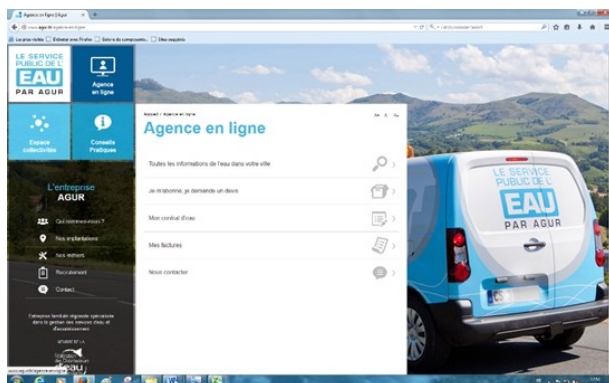
Il s'entoure de son équipe d'agents affectés exclusivement au service d'eau potable de la ville d'Aiguillon. Ils sont les garants de la continuité du service au quotidien.

Le tableau ci-dessous dresse l'organigramme de l'agence d'Aiguillon pour la gestion du service d'eau potable et d'assainissement:

Responsable de centre	Sébastien Pelé
Référent usine	Gaël David
Agent d'exploitation et interlocuteur local	Grégory Seguy
Agent de travaux	Fabien Soriano
Agent de travaux	Benoit Seunes
Agent de travaux	Olivier Delboscq
Agent de travaux	Thomas Cianfarani

2.2 L'AGENCE EN LIGNE

Le site internet www.agur.fr permet à tous les abonnés d'accéder à leur compte personnel.



On y retrouve :

- > les historiques des consommations,
- > les historiques des factures avec une possibilité d'impression
- > le paiement en ligne par carte bleu

Il est également possible d'échanger avec le service clientèle par mail :

- > Communication d'index
- > Demande de devis
- > Autres demande...

2.3 LES COORDONNÉES DU SERVICE

Agence: Aiguillon

Adresse: Place du 14 Juillet
47190 AIGUILLON

Un service d'accueil téléphonique est également proposé dans les heures d'ouvertures de la société. Une équipe de téléconseillers spécialisés répond aux demandes des abonnés du service.

09 69 39 40 00

du mardi au vendredi de 10 h à 18 h

Le samedi de 9h à 12 h

Un numéro d'astreinte vous permettant de joindre l'agent d'astreinte sur votre secteur est également mis à disposition 24h/24.

05 46 94 34 66

2.4 LES MOYENS TECHNIQUES GÉNÉRAUX

De nombreux moyens humains et techniques supplémentaires sont mis à la disposition du territoire d'Aiguillon et de Nicole. Nous présentons entre autres les outils suivants :

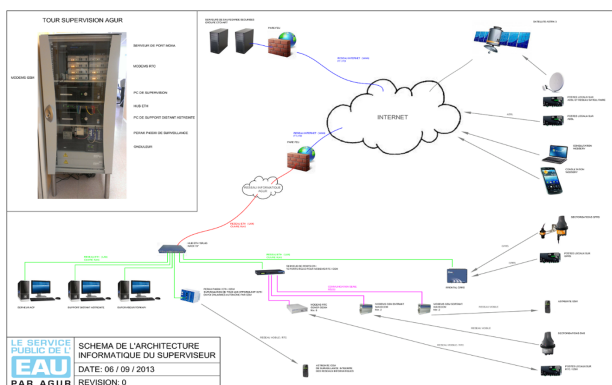
Appel en masse AMA



Le système d'appel téléphonique AMA permettant une information en masse très rapide (1500 appels téléphoniques, SMS, mail envoyés par heure) en cas de problème sur le réseau de distribution par exemple.

La supervision TOPKAPI

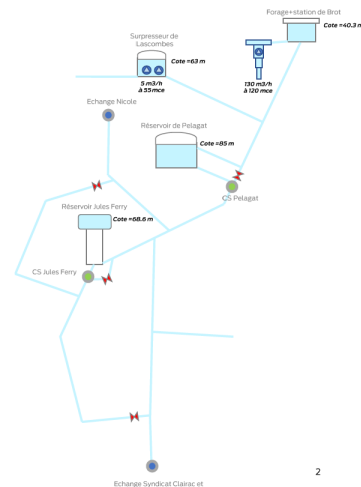
Un système de de supervision TOPKAPI communiquant avec tous les types d'automates de télégestion placés sur chaque site équipé. Cette supervision surveille en permanence le fonctionnement du réseau de distribution et offre de nombreuses possibilités d'analyse de fonctionnement des ouvrages.



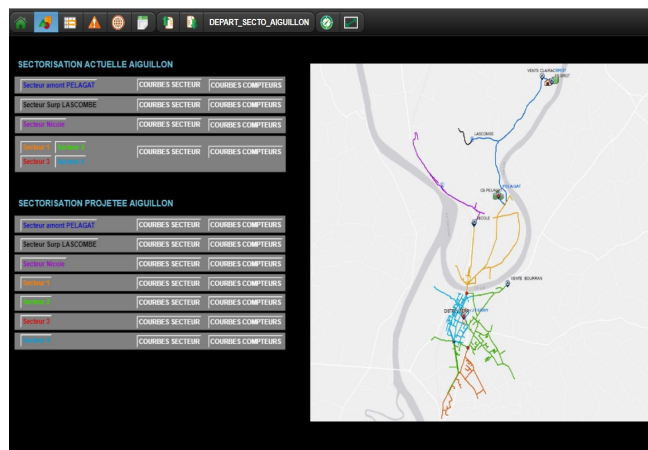
Architecture de supervision en place

H61-1054 RE_JULES_FERRY				
Demande de rafraîchissement des informations				
Etat de la liaison avec la station H61	Non	Non		
Interrogation en cours vers la station H61	En attente	Non		
Connexion auto vers la station H61	Non	Etat de la dernière connexion avec H61	normal	
Heure d'envoi automatique	Oui	MES NIV GSM (dbm)	17	
Date/Heure dernière communication avec H61	04:20:00			
	11/12/2020 04:20:44			
Contrôle de la communication				
Délai min entre deux consultations (en heures)	Normale			
25				
Nombre de communications GPRS	430			
Nombre de communications échouées GPRS	47			
DEF SECTEUR SOHREL				
normal		DEF INTRUSION	normal	
DEF BATTERIE SOHREL				
normal		DEF MODEM	normal	
DEF SYSTEME SOHREL				
normal				
ARCHIVE PC LERNE				
normal				
NIVEAU CHT EAU (mètres)				
3.68				
DEF CAPTEUR NIVEAU				
normal				
DEF SEUIL MAX RESERVOIR				
normal				
DEF SEUIL MIN RESERVOIR				
normal				
DEF RESERVOIR VIDE				
normal				
DEF RESERVOIR TROP PLEIN				
normal				
DEBIT (m3/s)				
15.61				
CPT VOL DISTRIBUTION (m3)				
116532.00				

Gestion des alarmes



2



Synoptique de supervision

12.000000

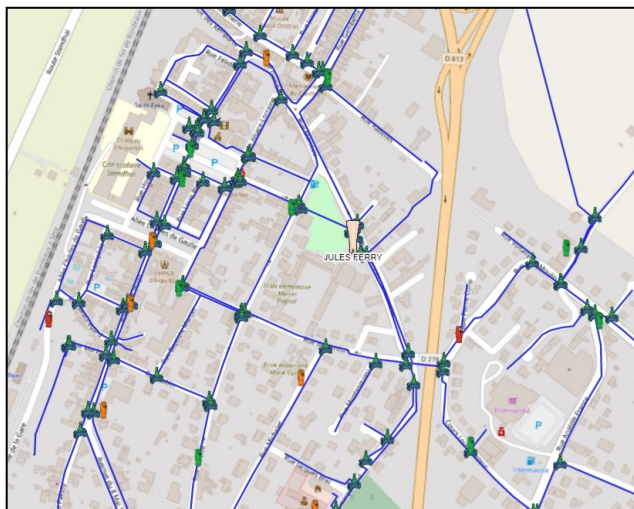
BILAN MENSUEL AEP CONTRAT "AIGUILLON AEP"

Bilan mensuel AEP CONTRAT "AIGUILLON AEP"											
Juillet 2021											
Date	TPS EDH	TPS CUMUL	TPS CUMUL	TPS CUMUL	TPS CUMUL	TPS CUMUL	TPS CUMUL	TPS CUMUL	TPS CUMUL	TPS CUMUL	TPS CUMUL
01-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
02-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
03-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
04-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
05-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
06-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
07-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
08-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
09-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
10-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
11-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
12-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
13-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
14-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
15-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
16-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
17-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
18-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
19-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
20-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
21-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
22-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
23-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
24-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
25-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
26-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
27-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
28-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
29-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
30-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0
31-07	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0	0	12.25	0.00	0

Edition de rapports journaliers automatiques

LE SIG (Système d'Information Géographique)

Un SIG permettant l'archivage sur une base de données géoréférencée (base IGN) des réseaux d'eau potable du syndicat. Ce SIG est la mémoire informatique du positionnement et des interventions réalisées sur le réseau de distribution.



Groupe Electrogène en secours

Des groupes électrogènes disponibles en permanence prennent le relais des alimentations électriques des usines et autres ouvrages de surpression. La réactivité maximale

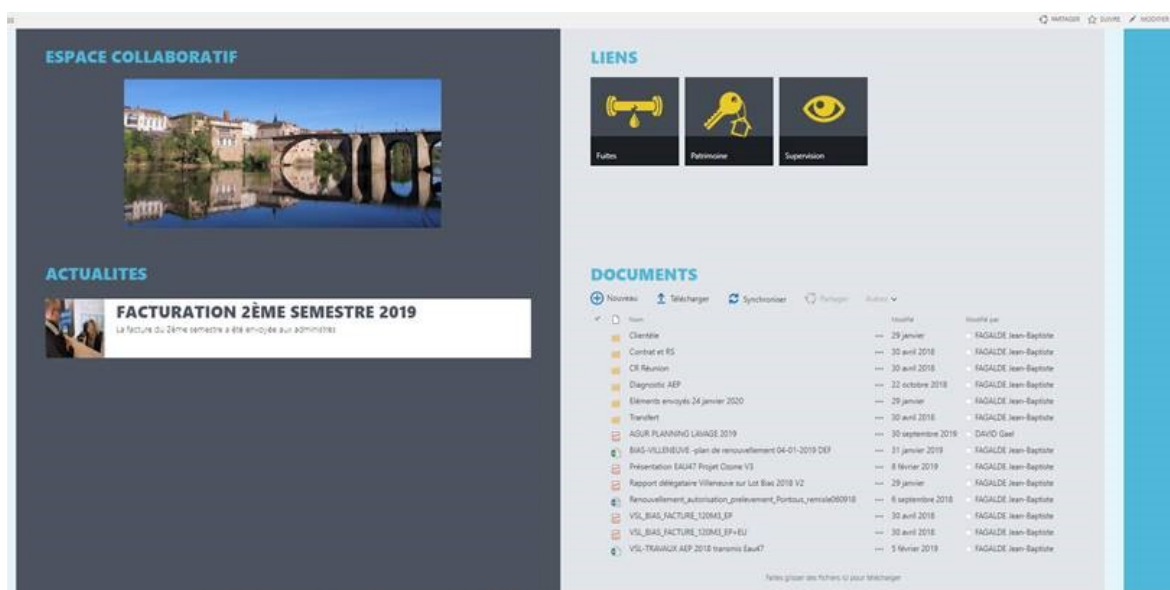


permise par ces groupes constitue l'une de nos forces en cas de tempêtes.



Un Espace Collaboratif

Eau 47 dispose d'un espace collaboratif dans lequel sont regroupés les informations du service ainsi que les outils mis à disposition par AGUR (SIG, Supervision, Gestion patrimonial...etc)



3 - Patrimoine

3.1 CAPTAGES ET PRODUCTION

> 3.1.1 Les captages

Le réseau d'adduction d'eau potable de la commune d'Aiguillon et de Nicole est alimenté par le captage Brot situé au bord du Lot.

L'arrêté préfectoral du 20 Septembre 2010 définit les conditions de prélèvement d'eau sur le captage.

USINE DE FORAGE BROT

L'usine de forage Brot est la seule unité de production de la ville d'Aiguillon.

Elle est alimentée par le réseau EDF, ainsi qu'en moyenne tension par un transformateur H61 d'une capacité de 100 kVa

Les étapes de traitement

- > Déferrisation
- > Chloration

L'eau brute est pompée par le forage Brot, il alimente directement les réservoirs Pelagat et Jules Ferry.

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Nombre de Groupes	1
Capacité de production (m3/)	1 581
Hauteur (mce)	40
Puissance (KW)	/
Consommation électrique 2021 (en Kwh)	157 990
Groupe électrogène	Non



3.2 LES OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE SURPRESSION D'EAU

> 3.2.1 Les réservoirs de stockage

Le tableau ci-dessous dresse la liste des réservoirs d'adduction d'eau potable sur la commune d'Aiguillon. On trouve également des informations-types telles que la capacité et la présence ou non de dispositifs de télésurveillance :

DÉSIGNATION	VILLE	NATURE	CAPACITÉ (M ³)	TÉLÉ -SURVEILLANCE
PELAGAT	Aiguillon	Semi-enterré	1 000	Oui
JULES FERRY	Aiguillon	Sur tour	600	Oui
NICOLE	Nicole	Semi-enterré	500	Oui



RE JULES FERRY



RE PELAGAT



RE NICOLE

> 3.2.2 Les stations de surpression

Le tableau suivant recense la station de surpression de la ville d'Aiguillon :

DÉSIGNATION	VILLE	NOMBRE DE POMPES	DÉBIT NOMINAL EN M ³ /H	HMT EN MCE	TÉLÉ-SURVEILLANCE	GROUPE ÉLECTROGÈNE	PUISSANCE EN KW
Lascombes	Aiguillon	2	10	65	oui	non	/
Bourg	Nicole	1	-	-	Non	Non	/

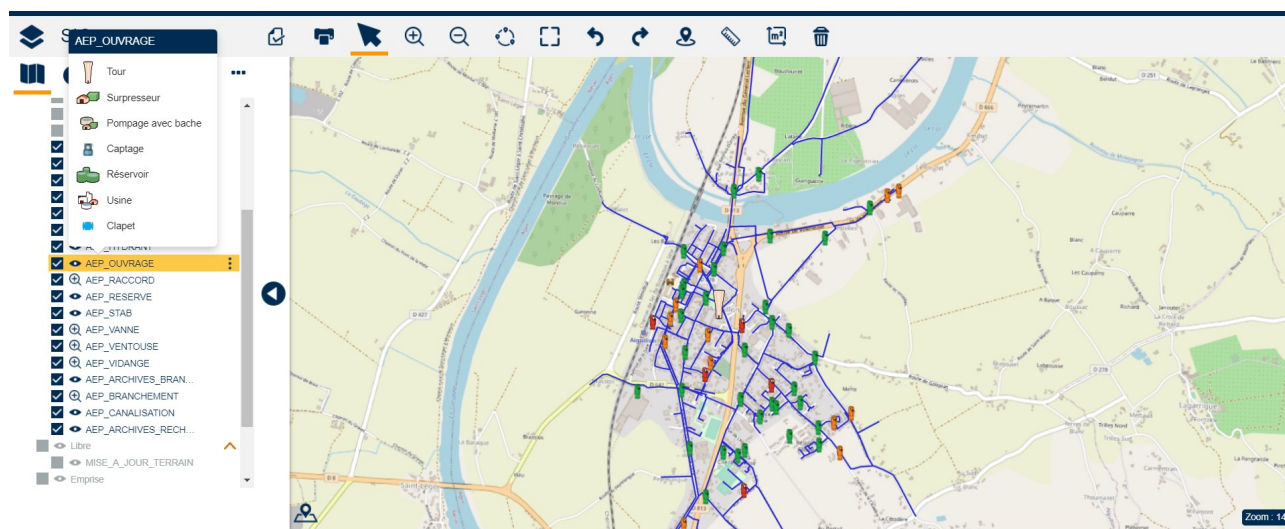
3.3 LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

> 3.3.1 Le réseau principal de distribution

Les plans du réseau sont numérisés et utilisés sous informatique à l'aide d'un logiciel SIG (Système d'Information Géographique).

Une application SIG a été mise en place par la société AGUR pour permettre une mise à jour de notre patrimoine régulière et quotidienne. Cette application vous

permet un accès direct aux données patrimoniales et accessible via un site web.



Le linéaire du réseau de distribution d'adduction d'eau potable se répartit de la manière suivante :

COMMUNE D'AIGUILON

MATÉRIAUX	DIAMÈTRE	2020	2021
FONTE	F50	104	104
	F60	7 075	7 146
	F80	4 187	4 190
	F100	8 017	8 030
	F125	1 706	1 706
	F150	2 583	2 641
	F200	2 053	2 053
	F250	6 295	6 295
Sous-total FONTE		32 020	32 165
PVC	PVC40	86	86
	PVC50	39	39
	PVC63	6 417	6 413
	PVC75	713	713
	PVC90	1 249	1 249
	PVC110	1 029	1 029
	PVC125	265	265
	PVC160	767	767
Sous-total PVC		10 565	10 561
PEHD	PE25	175	175
	PE32	473	473
	PE40	2 146	2 146
	PE50	711	711
	PE 90	160	160
Sous-total PEHD		3 666	3 666
Non déterminé	ND	155	155
Sous-total inconnu		155	155
TOTAL		46 623	46 547

COMMUNE DE NICOLE

MATÉRIAUX	DIAMÈTRE	2020	2021
FONTE	F100	579	597
	F150	1 941	1 941
Sous-total FONTE		2 519	2 538
PVC	PVC63	516	516
Sous-total PVC		516	516
INCONNU	Inconnu	1 120	1 120
Sous-total inconnu		1 120	1 120
TOTAL		4 155	4 174

> 3.3.2 Défense incendie

Les poteaux incendie du territoire raccordés au réseau d'adduction d'eau potable se répartissent de la manière suivante :

Commune	Nombre de poteaux incendie
Aiguillon	56
Nicole	4
TOTAL	60

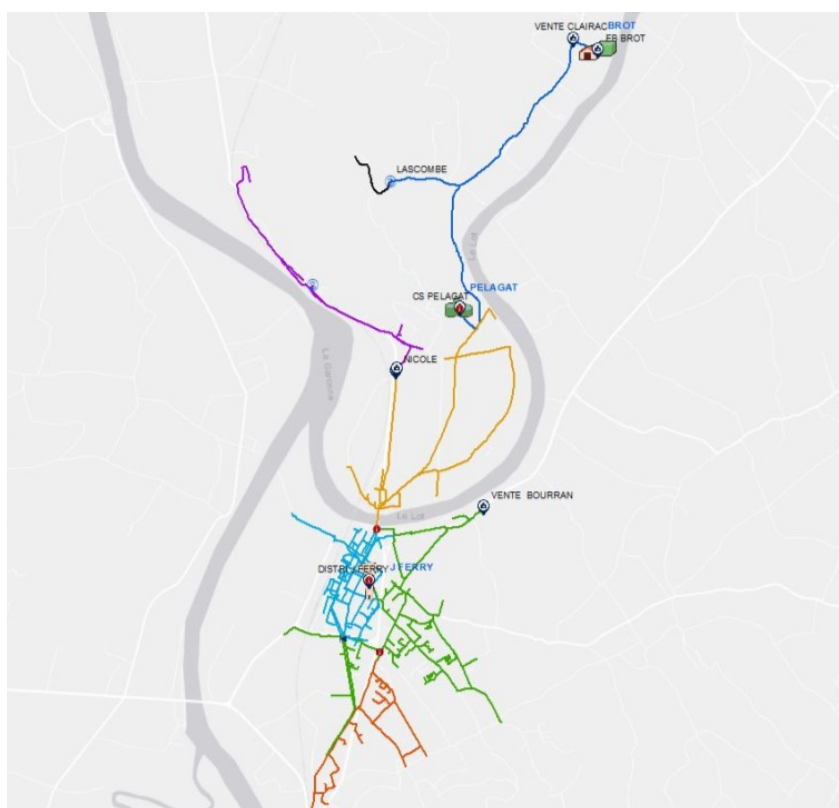
> 3.3.3 La sectorisation

Une sectorisation a été mise en place sur le territoire d'Aiguillon. Elle le divise en 7 secteurs d'une longueur moyenne de 7 km.

Elle a permis une meilleure appréhension du débit de fuite.

Nous avons pu rechercher et réparer une fuite 2 m³/h sur le secteur de Pélagat.

La sectorisation a également permis de se concentrer avec nos prélocalisateurs sur des zones plus sensibles aux fuites réseaux.

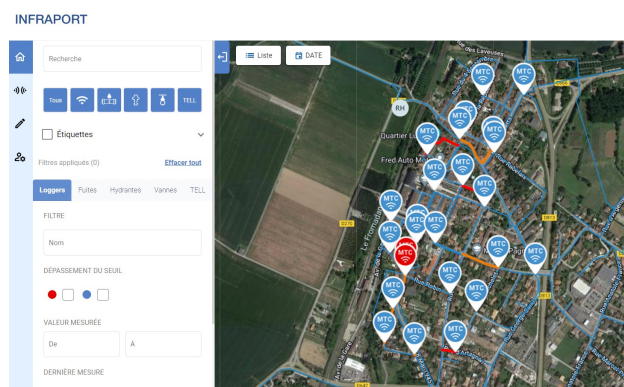
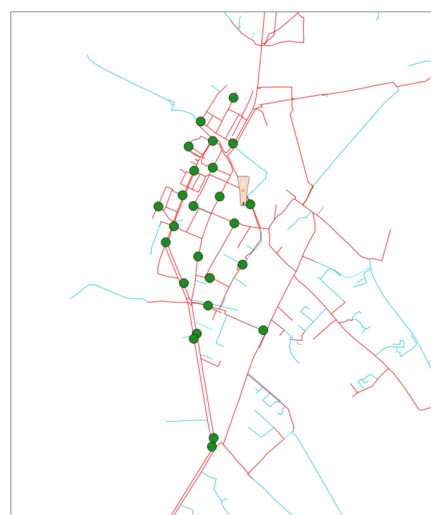


A ce jour la sectorisation est en place grâce à 7 compteurs installés sur la commune d'Aiguillon.

Secteur	Type opération	Commune	Adresse
Nicole	Compteur sectorisation	Nicole	D813
Pelagat	Compteur sectorisation	Clairac	D813
Lascombe	Compteur sectorisation	Nicole	Lieu-dit Costes
Secteur 1	Compteur sectorisation	Aiguillon	D813
Secteur 2	Compteur sectorisation	Aiguillon	Rue Jules Ferry
Secteur 3	Compteur sectorisation	Aiguillon	Anatole France
Secteur 4	Compteur sectorisation	Aiguillon	Rue Gambetta

> 3.3.4 Appareils de détection acoustique

La flotte de 25 loggers permanents autocorrélants a été installée en début 2021, permettant un meilleur suivi des fuites sur notre réseau.



> 3.3.5 Les branchements en plomb

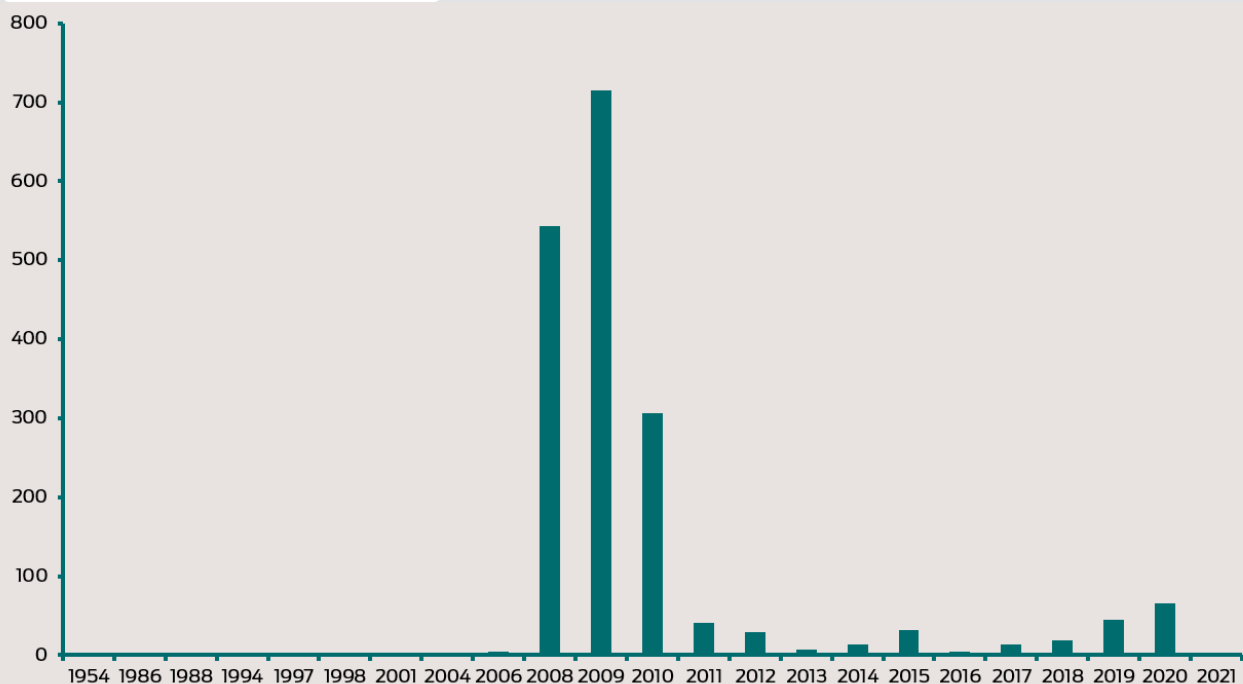
Aucun branchement plomb n'est recensé sur Aiguillon.

Nous avons renouvelé aucun branchement en plomb sur l'année 2021.

3.4 LE PARC COMPTEURS

Nous vous présentons ci-après la pyramide d'âge complète des compteurs d'Aiguillon

Etat des lieux du parc compteurs
au 01/01/2022 sur la commune



ANNÉE	TOTAL	ANNÉE	TOTAL
Inconnu	110	2014	14
1954	1	2015	32
1986	1	2016	5
1988	1	2017	14
1994	1	2018	19
1997	1	2019	45
1998	1	2020	65
2001	1	2021	1
2004	1		
2006	4		
2008	543		
2009	715		
2010	307		
2011	41		
2012	29		
2013	7		
TOTAL GLOBAL		1 959	

Au niveau des diamètres, le parc compteurs se compose comme suit :

RÉPARTITION DES COMPTEURS PAR DIAMÈTRE

DN	15	20	30	40	60	65	80	100	150	TOTAL
EFFECTIF	1924	13	3	7	5	1	2	2	2	1 959

En 2021, 45 compteurs renouvelés.



BILAN TECHNIQUE DU SERVICE

1. Volumes / Rendements
2. Qualité de l'eau
3. Energie / Réactifs
4. Déchets
5. Interventions d'exploitation
6. Renouvellement contractuel

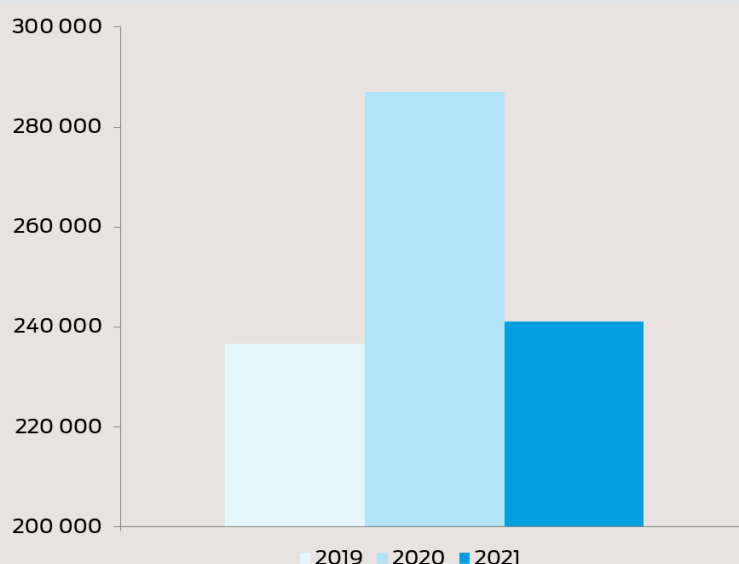
1 - Volumes / Rendements

1.1 VOLUMES PRÉLEVÉS V0

Le tableau ci-dessous recense les volumes d'eaux prélevés et traités sur l'usine de forage de Brot.

NOM UNITÉ DE PRODUCTION	2019	2020	2021	EVOLUTION N/N-1
Forage de Brot (V0)	236 709	287 043	241 148	-16 %

Volumes prélevés depuis 2019
par le captage de Brot (m³)



L'année 2020 est une année inédite sur l'augmentation des volumes à cause de la pandémie du COVID-19 ce qui explique la différence des volumes prélevés entre l'année 2020 et les années 2019 et 2021.

1.2 VOLUMES PRODUITS V1

Le tableau suivant décrit les volumes produits depuis 2019 en m³.

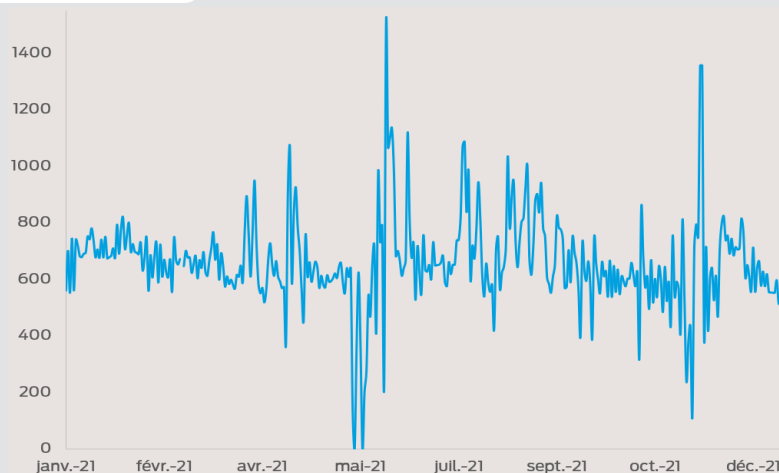
	2019	2020	2021	EVOLUTION N/N-1
Usine de Brot	235 817	285 363	239 900	-19 %
Volume produit (V1)	235 817	285 363	239 900	-19 %

La différence entre les volumes produits et les volumes prélevés correspond aux volumes utilisés pour le lavage des filtres à sable. Ces volumes sont estimés en considérant un lavage hebdomadaire de 30 minutes. Le débit de la pompe de lavage est de 48 m³/h. Nous avons en début d'année nettoyé les filtres deux fois par semaine pendant 1 mois. Au total, on estime le volume de service égal à 1 248 m³.

	2020	2021
Janvier	20912	21789
Février	19049	18911
Mars	20631	19977
Avril	20629	20680
Mai	23324	16793
Juin	22240	21497
Juillet	28366	22472
Août	27120	23003
Septembre	24190	19200
Octobre	35526	18424
Novembre	22711	18430
Décembre	22345	19972
Total	287 043	241 148

Les volumes prélevés (VO) = Vol distribués (V1) - besoin de stations

Evolution des volumes journaliers produits V1 en 2021 (m³)



Les volumes produits sont en baisse par rapport à l'année précédente 2020.

On remarque que le forage du Brot produit plus en période estivale. Cela est dû à une augmentation de la consommation pendant les vacances d'été.

En mai 2021, on a eu un incident sur la filtration (fuites PEHD) ce qui explique une forte baisse. Un achat d'eau durant a eu lieu durant cette période.

Les augmentations aux mois de Juin et Novembre sont dues aux modifications des marnages (HC/HP) : avant l'été pour Juin et avant les pointes pour Novembre.

1.3 VOLUMES EXPORTÉS/IMPORTÉS V2-V3

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des volumes exportés et importés :

BILANS DES EXPORTS ET IMPORTS D'EAU EN M ³	2019	2020	2021	EVOLUTION N/N-1
Export compteur de vente Clairac		17 093	2 005	
Export compteur de vente Nicole		16 237	-	
Total des exports (V3)	15 889	33 330	2 005	-94 %
Achat Bourran			2 763	
Achat Clairac			2 005	
Total des imports (V2)	3 463	32	4 768	14 800 %

1.4 RENDEMENT DE RÉSEAU / ILP

> 1.4.1 Mode de calcul des indices

Le **rendement de réseau** est un indicateur qui permet de mesurer le ratio entre le volume réellement consommé par les abonnés du service d'eau potable et le volume mis en distribution sur le réseau d'eau potable. Plusieurs types rendements sont calculés suivant l'usage de l'eau consommée.

Le rendement primaire du réseau (calcul du rapport brut volume consommé/volume mis en distribution) est étudié plus précisément et constitue un indicateur de performance annuel du service (IP13).

Le schéma ci-dessous représente les différents volumes engagés dans les calculs de rendement :

Le **rendement de réseau** est un indicateur qui permet de mesurer le ratio entre le volume réellement consommé par les abonnés du service d'eau potable et le volume mis en distribution sur le réseau d'eau potable. Plusieurs types rendements sont calculés suivant l'usage de l'eau consommée.

$$R = (V6 + V3) / (V1 + V2) * 100$$

L'**indice Linéaire de Pertes** est lié au calcul du rendement de réseau. Il permet d'évaluer les quantités d'eaux réellement perdues et de les ramener à l'échelle du réseau d'eau potable.

$$ILP = (V4 - V6) / \text{Longueur du réseau}$$

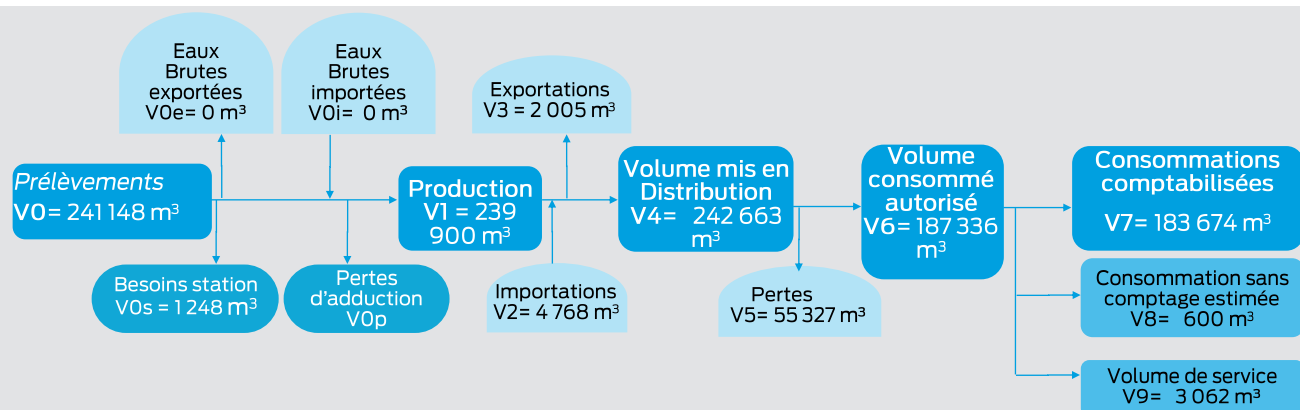
L'**indice Linéaire des Volumes Non Comptés** intègre, en plus des fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il est rapporté au linéaire de réseau.

$$ILVNC = (V4 - V7) / \text{Longueur du réseau}$$

L'**indice Linéaire de Consommation** permet d'évaluer la conformité du rendement des réseaux par rapport au décret du 27/01/2012 sur les rendements.

$$ILC = (V6 + V3) / \text{Longueur du réseau} / 365 \text{ jours}$$

RÉSEAUX DE AIGUILLON ET NICOLE



Variable	AIGUILLON et NICOLE	2019	2020	2021
V0	Volume prélevé	236 709	287 043	241148
V0e	Eaux brutes exportées			
V0i	Eaux brutes importées			
V0s	Besoins station	892	1 680	1248
V0p	Pertes d'adduction			
V1	Volume produit	235 817	285 363	239900
V2	Importations	3 463	32	4768
V3	Exportations	15 889	33 330	2 005
V4	Volumes mis en distribution	223 391	252 065	242 663
V5	Pertes	55 332	67 716	55 327
V6	Volumes consommés autorisés	168 059	184 349	187 336
V7	Consommations comptabilisées (365 jours)	162 822	182 009	183 674
	Volumes facturés	162 822	185490	190557
	Volume dégrevé		0	3096
	Nombre de jours entre 2 relèves		373	385 (Aiguillon) et 382 (Nicole)
V8	Consommations sans comptage estimée	1 035	490	600
	Nbre PI/BI à fin 2021		49	60
	Total volume PI (10 m³/an/unité)		490	600
	Fontaines et espaces verts sans compteurs			
V9	Volume de service	4202	1850	3062
	Analyseur chlore		1	1
	Analyseurs en ligne (700m³/an/analyseur)		700	700
	Nettoyage des réservoirs (30% volume du réservoirs)		480	480
	Purges réseaux (Nbrs de purges x 32m³)			480
	Purges des antennes (Nbrs de casses x 20m³)		580	160
	Volumes consommés par les stations de pompage (90m³/an/pompe)		90	90
L	Longueur réseau commune d'Aiguillon (km)	46,639	46.623	50,721
	IP 104.3 Rendement réseau= (V3+ V6) / (V1+V2) en %	76.9%	76.27%	77,39%
	IP 105.3 ILVNC= (V4-V7)/L/365 (en m³/km/j)	3,56	4.11	3,19
	IP 106.3 ILP= (V4-V6)/L/365(en m³/km/j)	3,25	3.97	2,99
	ILC= (V3+V6)/L/365(en m³/km/j)		12.76	10,23

Les volumes de service ont été calculés à l'aide de la fiche de calcul d'Eau 47 détaillée en annexe 6.

Pour l'exercice 2021, Nicole est intégrée dans le périmètre.

On remarque une légère augmentation du rendement réseau par rapport à l'année précédente (2020).

En 2021, la mise en place d'une sectorisation et des 25 prélocalisateurs a permis d'améliorer le rendement de réseau et de se rapprocher de l'objectif contractuel fixé à 55 000 m³ de volume de pertes. Il est à noter que l'augmentation du périmètre contractuel avec l'intégration

de Nicole devrait s'accompagner d'une réévaluation de cet objectif. En faisant un ratio tenant compte de l'augmentation du nombre d'abonnés de Nicole, on considère que l'objectif devrait être fixé à 59 000 m³.

L'ILP du réseau d'adduction d'eau potable, réseau de type intermédiaire est de 2,99 m³/j/km. La qualité du réseau est bonne.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a défini un référentiel dans le cadre du SAGE Nappes Profondes. Ce référentiel permet de qualifier les réseaux en fonction de leur ILP mais également de la densité d'abonnés raccordés.

La grille de qualification est la suivante :

CLASSIFICATION DES RÉSEAUX (DENSITÉ)

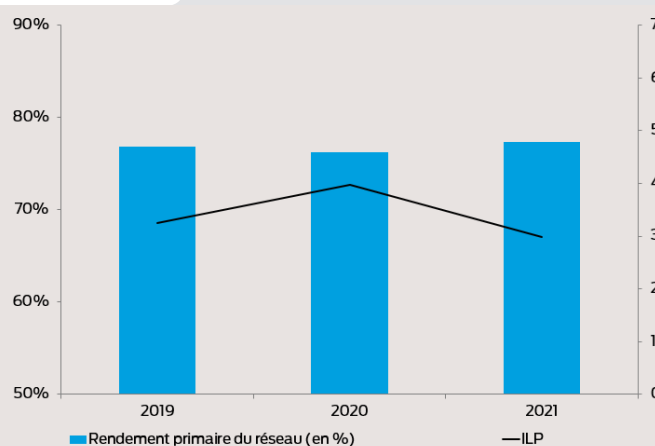
RURAL	INTERMÉDIAIRE	URBAIN	AIGUILLON
D < 25	25 < D < 50	D > 50	D = 39

* D étant la densité d'abonnés par km de réseau (nbre abonnés/km)

EVALUATION DE LA QUALITÉ DES RÉSEAUX

	RÉSEAU RURAL	RÉSEAU INTERMÉDIAIRE	RÉSEAU URBAIN
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15

Evolution de l'ILP et du rendement de réseau d'Aiguillon



Le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne présenté précédemment a permis de montrer que le rendement réglementaire présente le défaut reconnu d'être sensible aux variations des volumes annuels consommés et par conséquent d'être sensible aux aléas climatiques et aux fluctuations des volumes exportés par le service contrairement aux indicateurs tels que l'ILP ou l'ILVNC.

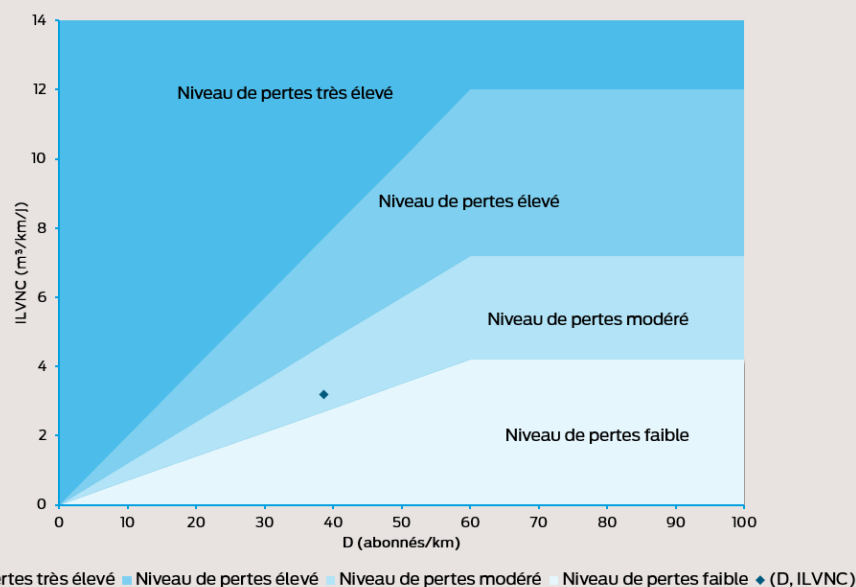
Toutefois les valeurs prises pour ces deux indicateurs ILP ou ILVNC sont fortement affectées par la densité urbaine de la zone évaluée.

Jusqu'alors les référentiels proposés faisaient appel à des valeurs par classes d'urbanisation (rural, intermédiaire, urbain) délimitées selon le cas par des seuils de la densité d'abonnés. C'est le cas du référentiel défini par l'Agence

de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du SAGE Nappes Profondes.

Les travaux menés par l'INRAE et le SMEGREG s'appuyant sur les données de la base SISPEA ont permis de confirmer le lien entre ILVNC et D qui avait été mis en évidence par le cadre de l'étude de RENAUD (2009). Un **nouveau référentiel actualisé d'appréciation du niveau des pertes d'un service** peut ainsi être proposé. Ce référentiel se distingue des autres car il propose des valeurs de référence **directement proportionnelles** à la densité d'abonnés ce qui présente l'avantage d'**éviter tout effet de seuil**. Ce nouveau référentiel est applicable pour toutes les valeurs de D (sauf services atypiques).

EVALUATION DE LA QUALITÉ DES RÉSEAUX



L'ILVNC du réseau d'adduction d'eau potable du territoire d'Aiguillon et Nicole est de 3.19 et la densité d'abonnés du réseau est de 38.62 abonnés/km. Le niveau de perte de ce réseau est modéré.

2 - Qualité de l'eau

2.1 LES RÉSULTATS D'ANALYSES RÉGLEMENTAIRES

L'ARS a réalisé 28 prélèvements au cours de l'année 2021 sur l'ensemble du réseau. De ces analyses, nous pouvons observer principalement :

> Une qualité micro-biologique excellente tout au long de l'année 2021 sans dépassement de la norme pour les paramètres mesurés.

> D'un point de vue physico-chimique, la qualité est bonne sur l'année 2021, cependant un dépassement de référence de qualité.

Nous détaillons ci-après les analyses réalisées sur la ressource au niveau de la production et du réseau de distribution.

Conformité par rapport aux limites de qualité

Les analyses sur la ressource

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES
Microbiologique	1	1
Physico-chimique	1	1

Les analyses de l'eau produite

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES
Microbiologique	5	5
Physico-chimique	5	5

Les analyses de l'eau distribuée

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES
Microbiologique	20	20
Physico-chimique	22	22

Non conformités par rapport aux limites de qualité

Sans objet

Conformité par rapport aux références de qualité

Les analyses sur la ressource

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES
Microbiologique	1	1
Physico-chimique	1	1

Les analyses de l'eau produite

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES
Microbiologique	5	5
Physico-chimique	5	5

Les analyses de l'eau distribuée

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES
Microbiologique	20	20
Physico-chimique	22	21

Non conformités par rapport aux références de qualité

Il y a eu 1 non conformité par rapport au référence qualité sur l'eau distribuée au centre du Bourg.

Cette eau d'alimentation est conforme aux limites de qualité mais non conforme aux références de qualité par la présence de colonies de bactéries coliformes. Le faible nombre de colonies de coliformes ne présente pas de risque sanitaire. Il n'est donc pas nécessaire de réaliser un prélèvement de recontrôle.

2.2 LES ANALYSES D'AUTOCONTRÔLES

Des mesures d'autocontrôle des paramètres principaux sont réalisées ponctuellement par les agents de la société AGUR sur l'usine de production mais aussi sur le réseau de distribution.

Au total Agur a réalisé les analyses d'autocontrôle suivantes :

- > Fer : 12 analyses
- > pH : 12 analyses
- > Chlore : 12 analyses

Soit un total de 36 analyses d'autosurveillance

Ces analyses permettent de vérifier le bon fonctionnement de la station et de toute la métrologie en continu.

Les paramètres principaux de qualité d'eau sont suivis en continu par le superviseur central. Les données temps réel sont accessibles à la collectivité depuis la plateforme prévue à cet effet (site internet). On peut également y trouver l'ensemble des mesures effectuées en 2021 par les analyseurs en continus.

Il n'existe aucun point de surveillance en continu sur le réseau.

Dans l'idéal ces analyseurs se situeraient sur une partie de réseau ou il y a des abonnés et avec un faible taux de chlore. Cependant, ceci amène des contraintes techniques

importantes (achat terrain, local technique, arrivée énergie et télécom, etc...), et donc des investissements élevés.

Dans le cadre du diagnostic permanent nous avons identifié que la concentration en chlore dans le réseau n'est pas homogène.

Nous proposons la mise en place de rechlorations et d'analyseurs en continu sur le réseau.

Ces opérations s'inscrivent dans la continuité des travaux de sectorisation proposés.



2.3 CVM

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un produit chimique. Sa présence dans les réseaux d'eau potable est principalement liée à sa migration depuis les matériaux en PVC placés au contact de l'eau.

La directive européenne du 3 Novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine limite 0,5 µg/l la teneur en CVM résiduel du PVC.

L'instruction du 18 Octobre 2012 dit que plutôt que de généraliser le contrôle sanitaire du CVM au robinet du consommateur, il est préférable, dans un premier temps, d'identifier, à partir des données patrimoniales des réseaux de distribution de l'eau potable les canalisations qui sont susceptibles de contenir du CVM résiduel (canalisations en PVC antérieures à 1980 et temps de contact de l'eau supérieur à 2 jours).

Dans ce cadre nous avons réalisé la cartographie des réseaux présentant un risque de contenir du CVM (voir carte et tableau récapitulatif ci-dessous). Cette cartographie intègre la notion de temps de contact de l'eau dans les canalisations à risque.

Nous identifions 2 points présentant un risque de relargage de CVM dans le réseau d'Aiguillon, il s'agit des lieux dits :

- Rue du 19 mars 1962 (stade de Rugby)
- Rue Surcouf

VILLE	LINÉAIRE RÉSEAU AEP (M)	LINÉAIRE TOTAL PVC (M)	LINÉAIRE TOTAL PVC <1980 (M)	LINÉAIRE TOTAL PVC <1980 TEMPS DE CONTACT >48H
AIGUILLON	50 811	11 077	5 028	



— Réseaux en PVC d'avant 1980

— Réseaux en PVC d'avant 1980 tps contact >48h



Nous avons réalisé une analyse en 2021 sur chaque zone à risque.

Les résultats sont les suivants :

- Rue du 19 mars 1962 : CVM < 0.1 µg/l
- Rue Surcouf : CVM < 0.1 µg/l

Les 2 points précédents sont inférieurs à la limite de qualité de 0.5 µg/l.

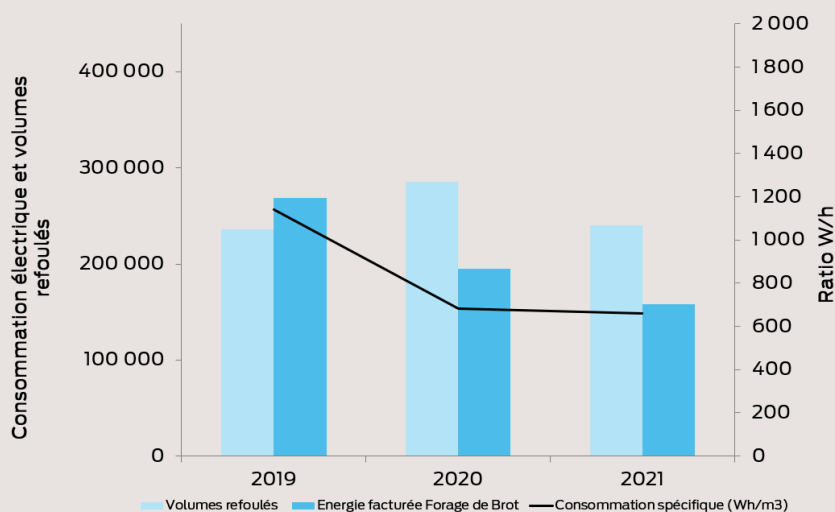
Les rapports d'analyses sont à retrouver en annexe n°2.

3 - Energie / Réactifs

3.1 ENERGIE

Le tableau ci-dessous présente la répartition des consommations énergétiques facturées

ENERGIE RELEVÉE FACTURÉE (kWh)	2019	2020	2021	N/N-1
Energie facturée surpresseur Lascombes (kWh)	709	832	821	-1%
Energie facturée forage de Brot (kWh)	269 059	194 687	157 990	-19%
Energie facturée globale (kWh)	269 768	195 519	158 811	-19%
Volume produit refoulé (m³)	235 817	285 363	239 900	-16%
Consommation spécifique (Wh/m³)	1 141	682	659	-3%



Nous observons une baisse de l'énergie facturée sur le forage de Brot par rapport à 2020 ce qui concorde avec la baisse du volume refoulé par le forage par rapport à 2020.

3.2 RÉACTIFS

> La consommation de réactifs

Vous trouverez ci-dessous les tableaux récapitulatif des réactifs et sous-produits de traitement :

	2020	2021	N/N-1
HYPOCHLORITE	20 L	0 L	/
CHLORE GAZEUX	120 kg	120 kg	0 %

> Les sous-produits de traitement

Il n'y a pas de produits de sous traitement.

4 - Interventions d'exploitation

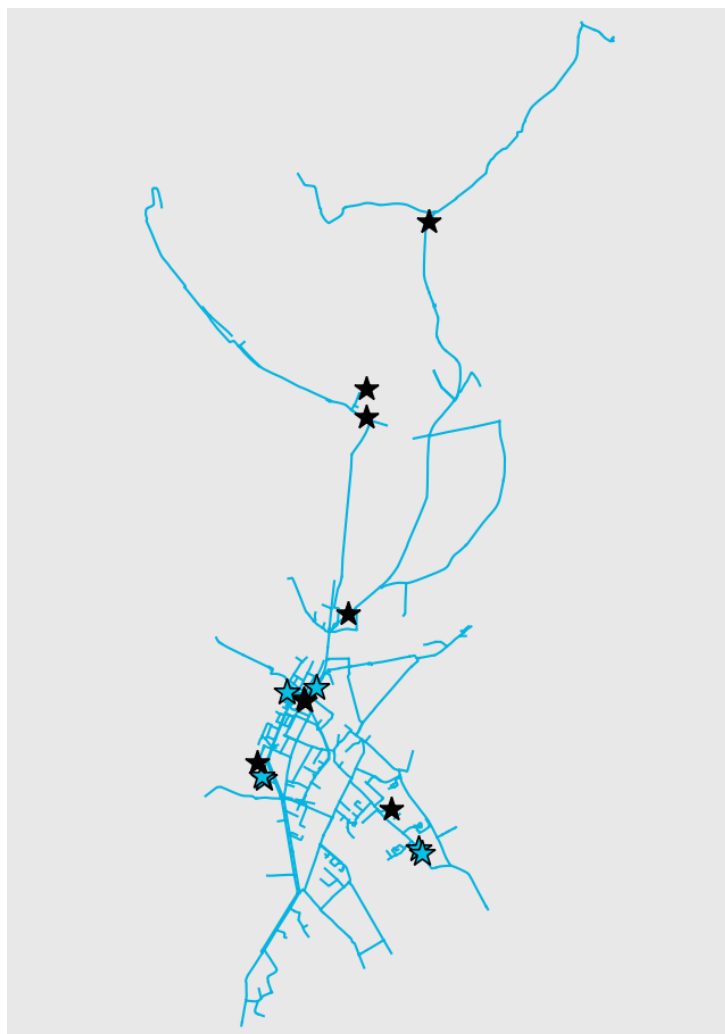
4.1 INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Les fuites

Le tableau de la page suivante reprend l'historique des fuites branchement et réseau en 2019 :

	COMMUNES	2019	2020	2021	EVOLUTION N/N-1
Fuites réseaux	Aiguillon	9	15	8	-47%
	TOTAL	9	15	8	-47%
Fuites Branchements	Aiguillon	7	8	6	25%
	TOTAL	7	8	6	25%
Fuites avant compteur	Aiguillon	2	6	6	0%
	TOTAL	2	6	6	0%

CARTOGRAPHIE DES INTERVENTIONS



- ★ Fuites réseau
- ★ Fuites Branchement

Taux d'interruption non programmées du service

Le calcul du taux d'interruptions non programmées du service (indicateur P151.1) se fait par le biais des casses réseau du service qui ont généré des interruptions. Nous vous présentons ci-après les modalités de calcul de l'indicateur par commune et sur la globalité du service.

	2019	2020	2021	EVOLUTION N/N-1
Commune d'Aiguillon	5‰	7.8‰	4.1‰	-47%
Service Global	5‰	7.8‰	4.1‰	-47%

4.2 NETTOYAGE RÉSERVOIRS

Le nettoyage et la désinfection annuels des réservoirs sont obligatoires.

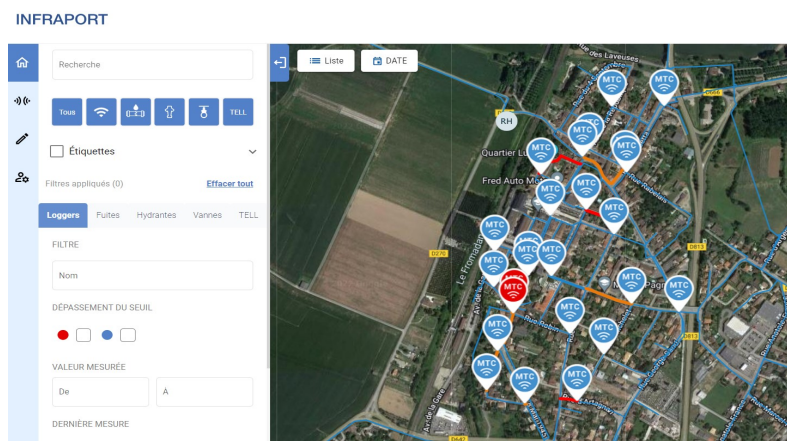
CODE	NATURE	CAPACITÉ (M ³)	NETTOYAGE ANNUEL
Jules Ferry	Sur tour	600	18/11/2021
Pelagat	Au sol	1 000	16/11/2021

4.3 ENTRETIEN DIVERS

Sans objet.

4.4 RECHERCHES DE FUITES

Conformément à notre engagement contractuel, une flotte de 25 loggers a été mise en place au début de l'année 2021.



L'installation des loggers Von Roll a permis de trouver plusieurs fuites avec un suivi et observation quotidienne par nos techniciens :

- 2 fuites rue gambetta : branchement fer,
- Rue Colonel Denfert : problème de vanne de branchement,
- Rue de Cheratte : fuite de la purge du poteau incendie,
- Rue Marcel Prévost : Canalisation de diamètre 50.

5 - Renouvellement contractuel

En 2021, dans le cadre des opérations liées au renouvellement des équipements sur le service, nous avons procédé aux travaux suivants:

LISTE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT RÉALISÉES :

Site	Installation	Equipement	Montant Opération
Forage de Brot	Filtration / Adsorption	Ventouse Ouvrage n°1	653 €
		Ventouse Ouvrage n°2	653 €
	Production d'air	Compresseur Air de Process MAGUIERE	5 350 €
	Chlore gazeux	Analyseur (Physico-Chimique) WALLACE ET	2 200 €
	Unité de Contrôle / Commande	Armoire de commande	4 567 €
Réservoir de	Stockage	Stabilisateur / Régulateur de Pression BAYARD	1 760 €
Total			15 183 €

LISTE DES REPORTS DE FOURNITURES GARANTIE :

Site	Installation	Equipement	Montant Opération
Forage de Brot	Filtration / Adsorption	Jeux de vannes pneumatiques X12 AMRI	971 €
		Ouvrage de traitement n°1	3 207 €
	Chlore gazeux	Débitmètre Chlore CIFEC	374 €
Réservoir Nicole	Elévation	Pompe n°3 KSB	1 155 €
Total			5 707 €

6 - Travaux divers

6.1 PAR LE DÉLÉGATAIRE

En complément des travaux de maintenance et de renouvellement, les travaux suivants ont été réalisés :

	NOMBRE RÉALISÉ
Pose de branchements neufs	7
Modification branchements	1
Pose compteurs simple	4
Total global 2021	

6.2 À LA CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ

Sans objet



GESTION CLIENTÈLE

1. Les branchements
2. Les abonnements
3. Les volumes factures
4. Paiement des factures
5. Réclamations clients

1 - Les branchements

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des branchements sur les communes d'Aiguillon et Nicole inclus pour l'année 2021

DONNÉES SUR LES RACCORDÉS	2020	2021
Nombre total de branchements (en service ou non)	2 138	2 151
Nombre total de branchement en service	1 919	1 959
Nombre de branchements non en service	219	192

2 - Les abonnements

2.1 ETAT DES LIEUX GLOBAL

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des abonnés sur la commune d'Aiguillon et Nicole.

DONNÉES SUR LES ABONNÉS	2019	2020	2021
Nombre total d'utilisateurs Aiguillon	1 789	1 788	1 827
Nombre total d'utilisateurs Nicole		131	131
Nombre total d'utilisateurs		1 919	1 959
Nombre total d'utilisateurs domestiques total		1 859	1 899
Nombre total d'utilisateurs communaux total		60	60

3 - Les volumes facturés

Le délégataire est tenu de percevoir les droits et redevances institués par la loi pour le compte de l'état et d'organismes publics.

Les volumes consommés sont relevés deux fois par an par le service de l'eau aux mois de novembre, décembre et Mai / Juin.

Il est facturé sur la période de relève :

> Décembre 2021 : Facturation de l'abonnement du second semestre 2021. Facturation des consommations estimées du 1^{er} semestre écoulé.

	2019	2020	2021	EVOLUTION
Volume total facturé auprès des usagers (m³)	162 822	185 490	190 557	2.7 %

	2019	2020	2021
Volume total facturé auprès des usagers d'eau potable (m³) Aiguillon	191 236	185 490	179 659
Volume total facturé auprès des usagers d'eau potable (m³) Nicole		6 890	10 898
Dont volume facturé auprès des usagers domestiques (m³)		171 868	171 189
Dont volume facturé auprès des usagers communaux (m³)		20 512	19 368
Volume consommé non facturé (dégrèvement, eau de service, cas particulier) (m³)		0	3 096

Les volumes présentés correspondent à une période de relève de 385 jours pour la commune d'Aiguillon et 382 jours pour la commune de Nicole

4 - Paiement des factures

Nous analysons continuellement les paiements des abonnés de façon à réduire le taux d'impayés. Une proposition de mensualisation des factures est proposée aux abonnés qui le souhaitent de façon à échelonner leurs paiements.

Des échéanciers de paiement taillés à la mesure des ressources des abonnés en difficulté financière sont également accordés.

Les statistiques de l'année 2021 sont les suivantes :

	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés bénéficiant d'un paiement fractionné	/	393	527
Nombre d'échéanciers de paiement accordés	/	89	206
Nombre de relances simple (niveau 1) envoyées par courrier pour non paiement des factures	/	516	1 056
Nombre de relances avec mise en demeure (niveau 2) envoyées par courrier pour non paiement des factures	/	353	775

Nous observons que 27% des abonnés sont en paiement fractionné (mensualisation ou paiement semestriel) et que 54% des abonnés ont été relancés pour non-paiement de leur facture.

Nous présentons ci-dessous le tableau détaillant les impayés de l'exercice 2021.

	MONTANT FACTURÉ TTC EN 2020	MONTANT IMPAYÉS AU 31/12/2021	TAUX
Facturation 2021	222 947.43 €	11 609.01 €	5.21%

Pour l'exercice 2021 nous n'avons pas de montant sur les abandons de créance.

5 - Réclamations clients

Le tableau ci-dessous classifie l'ensemble des réclamations émises par les clients du service d'eau potable :

ETAT DES RÉCLAMATIONS	2020	2021
Qualité sanitaire	0	0
Qualité organoleptique	2	28
Problème de desserte de l'eau	2	2
Services relations commerciales	0	0
Travaux de réparation sur réseau	1	3
Total	5	33

Le nombre de réclamations sur l'année 2021 est en majorité des réclamations sur la qualité organoleptique. Cette forte augmentation est due à des problèmes d'eaux rouges sur le secteur Fromadan.

Nous travaillons sur ce problème de couleur avec le renouvellement de l'ancienne canalisation Fonte 100 et des poteaux incendie prévus pour 2022.



ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION

1. Tarification du service
2. Compte rendu financier
3. Compte d'exploitation

1 - Tarification du service

Les factures adressées aux usagers sont conformes à l'arrêté du 10 juillet 1996.

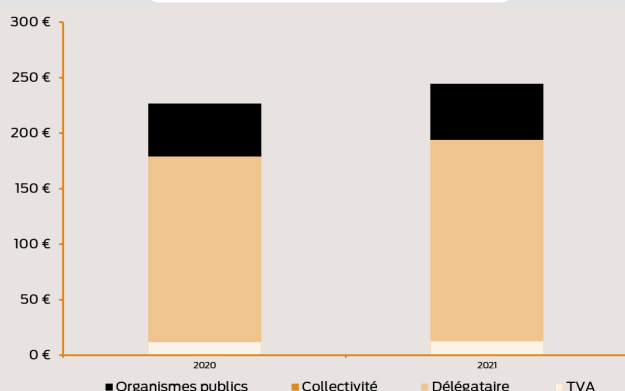
FACTURE DE 120 M³ POUR UN ABONNEMENT PRINCIPAL - TARIF EAU POTABLE

	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE 2020	PRIX UNITAIRE 2021	MONTANT HT 2020	MONTANT HT 2021	EVOLUTION
PART DU DÉLÉGATAIRE						
Abt Annuel	1	50.00 €	58.60 €	50.00 €	58.60 €	17.20%
Consommation	120	0.9750 €	1.0245 €	117.00 €	122.94 €	5.08%
PART DE LA COLLECTIVITÉ						
Abt Annuel						
Consommation						
ORGANISMES PUBLICS						
Redevance Pollution Domestique	120	0.330 €	0.330 €	39.60 €	39.60 €	0.00%
Préservation des ressources en eau	120	0.0700 €	0.0897 €	8.40 €	10.76 €	28.10%
TOTAL						
Total HT				215.00 €	231.90 €	7.86%
TVA à 5,5 %				11.83 €	12.75 €	7.78%
Total TTC pour 120m ³				226.83 €	244.65 €	7.86%

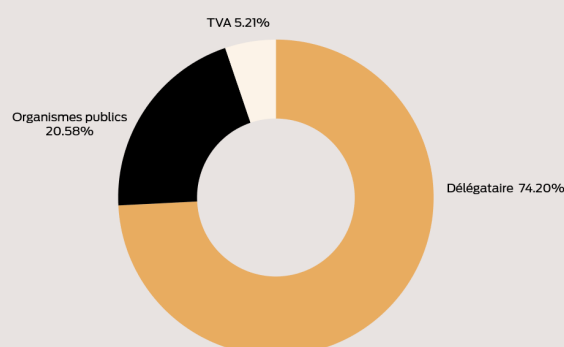
RÉPARTITION DU PRIX DE L'EAU POUR 120M³ PART DÉLÉGATAIRE ET PART COLLECTIVITÉ (TARIF 2021)

	Abt	Conso	Total
Part du délégataire	58.60 €	122.94 €	181.54 €
Part de la collectivité	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total HT du Prix du Service	58.60 €	122.94 €	181.54 €
% de la part fixe			32.28 €

Evolution 2020/2021



Répartition du prix - Tarifs 2021



Le Régisseur encaisse les factures pour le compte de la Collectivité et reverse l'ensemble de ces montants selon les conditions prévues dans le contrat. Le prix de l'eau sur

Aiguillon est de 1,83 €/m³ TTC au 01/01/2022. Ce prix est inférieur au prix moyen de l'eau au niveau national.

2 - Compte rendu financier

2.1 PART COLLECTIVITÉ

Détail des sommes facturées pour le compte du délégataire et de la collectivité (pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021).

	Abonnements facturés	Abonnement en € ht	m³	consommations en € ht	total ht
AGUR					
Premier semestre 2021					
Abonnements	1 844.67	54 055.12			54 055.12
Consommations			95 839	98 323.45	98 323.45
Second semestre 2021					
Abonnements	1 974.02	57 683.13			57 683.13
Consommations			94 718	97 239.42	97 239.42
Consommations VEG			2 006	742.62	742.62
TOTAL 2021		111 738.25	192 563	196 305.49	308 043.74

>2.1.1 Récapitulatif des étapes de facturation de l'exercice :

Nouveau contrat au 01/01/2020

Janvier 2021	Facturation de l'abonnement du premier semestre 2021 Facturation des consommations relevés de septembre 2020
Aout 2021	Facturation de l'abonnement du second semestre 2021 Facturation des consommations du premier semestre 2021
Déc 21 / Janv 22	Relève des compteurs
Février 2022	Facturation de l'abonnement du premier semestre 2022 Facturation des consommations relevés de septembre 2021 au 31/01/2022

> 2.1.2 Reversements de la part collectivité correspondant à l'année 2021

Mise à disposition du patrimoine 1^{er} semestre :
42 942 € H.T. réglée le 12/05/2021

Mise à disposition du patrimoine 2nd semestre :
47 870 € H.T. réglée le 08/10/2021

2.2 FACTURATION AUX ABONNÉS

> 2.2.1 Liste détaillée des annulations

Liste des créances à analyser comme
« irrécouvrables »

Sans objet

Liste des dégrèvements accordés au cours de l'exercice 2021

Les dégrèvements accordés au cours de l'exercice 2021 portent sur 3 096 m³. Ils concernent 2 abonnés pour un montant total TTC de 10 772,47 € dont la part AGUR s'élève à 3 171,86 € HT. Cette liste est disponible sur de-

mande écrite au siège administratif de la société AGUR.

2.3 AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

> 2.3.1 Sommes facturées pour le compte de tiers au cours de l'exercice 2021

Commune d'AIGUILLON - Eau Potable

Nature de la taxe	m ³	Montant facturé
Redevance pollution domestique	184 476	60 877.08
Préservation des ressources en eau	192 662	17 416.33
Total 2021		78 293.41

> 2.3.2 Sommes facturées au titre des travaux et prestations exécutées en application du contrat

Branchement	7	5 936,16 €
Modification de branchement	1	616,49 €
Fourniture Pose compteur	4	1 764,40 €
Total 2021		8 317,05 €

3 - Compte d'exploitation

	Prévisionnel	2020	2021
Charges			
Personnel (y compris travaux)	76 924	106 988	110 246
Achat d'eau	175	0	5 713
Energie électrique	29 295	30 600	13 518
Produits de traitement	686	929	442
Analyses	4 935	670	2 830
Sous traitance, matières et divers	13 641	21 606	20 402
Impôts locaux et taxes	3 440	1 680	3 440
Télécommunications, postes et télégestion	4 217	5 045	7 936
Engins et véhicules	9 034	18 068	14 700
Informatique	3 973	4 664	5 103
Assurances	3 099	1 195	3 827
Locaux	3 625	2 100	3 550
Autre dépenses (travaux exclusifs)	11 308	1 855	2 730
Contribution des services centraux	10 595	12 436	13 608
Programme de renouvellement (hors personnel et sous traitance)	5 547	7 469	15 183
Renouvellement des compteurs abonnés (hors personnel et sous traitance)	3 892	165	1 909
Renouvellement non programmé (hors personnel et sous traitance)	2 774	2 044	5 707
Charges relatives aux investissements	2 167	1 236	2 167
Pertes sur créances irrécouvrables	6 113	0	0
RMDP	58 885	58 885	90 812
TOTAL CHARGES	254 325	277 635	323 823

	Prévisionnel	2020	2021
Produits			
Abonnements	88 500	91 128	111 738
Consommations	156 000	187 579	195 563
Ventes en gros	7 000	9 301	743
Travaux à titre exclusif (forfait et bordereau)	6 585	12 663	8 317
Produits accessoires	5 576	9 290	23 845
Autres recettes	1 208	942	827
TOTAL PRODUITS	264 869	310 903	341 033
RESULTAT EXERCICE	10 544	33 269	17 210



ANNEXES

1. Glossaire
2. Rapport analyses CVM 2021
3. Synthèse réglementaire
4. Indicateurs réglementaires
5. Plan de renouvellement
Mise à jour au 31/12/2021
6. Mode de calcul des eaux de service

Annexe 1 - Glossaire

HYDRAULIQUE

Capacité de production

La capacité de production d'une station est le volume d'eau qu'il est possible de produire et traiter sur cette usine en considérant un fonctionnement journalier de 20h.

By-pass

Un by-pass est un ouvrage généralement composé d'une canalisation et d'accessoires permettant l'isolement de cette canalisation. Un by-pass permet d'assurer l'alimentation en eau potable en aval d'un équipement (réservoir, compteur, chaîne de traitement, etc...) qui a été arrêté à cause d'un dysfonctionnement ou d'une opération de maintenance.

Télégestion

La télégestion est un outil de suivi et de contrôle à distance des ouvrages de traitement et de distribution d'eau. L'automate de télégestion situé sur les ouvrages

recupère les données de fonctionnement des équipements de l'ouvrage puis relaye ces informations à un superviseur central (ordinateur équipé d'un logiciel de centralisation des données). Cette télégestion permet d'alerter un agent d'astreinte via son téléphone mobile en cas de dysfonctionnement d'un des équipements.

Sectorisation

La sectorisation est un outil permettant de mesurer les flux hydrauliques transitant dans un réseau d'eau potable. Elle se compose généralement d'appareils permettant de quantifier ces flux (compteurs mécaniques ou débitmètres électromagnétiques) et de dispositifs permettant de relayer ces informations sur un superviseur central (télégestion).

QUALITÉ

Turbidité

La turbidité mesure le caractère trouble d'une eau. Le caractère « trouble » de l'eau est défini par la quantité de matières organiques qui la composent. Plus cette quantité de matières organiques est importante, plus le risque de contamination bactériologique de l'eau est grand.

Filtration sur neutralité

La neutralité est un matériel riche en carbonate de calcium qui permet de rééquilibrer le pH d'une eau trop agressive. Ces eaux agressives ont tendance à attaquer les différents métaux des canalisations d'eau potable. Ces eaux trop agressives percolent au travers d'un filtre de neutralité et se charge en carbonate de calcium.

Déferrisation

La déferrisation consiste à réduire la concentration en fer d'une eau trop chargée. La présence de fer en trop grande quantité dans l'eau provoque une coloration orangée de l'eau et confère un mauvais goût à l'eau consommée. Les dépôts de fer dans les canalisations peuvent être des sièges de développement de micro-organismes. Le traitement du fer se fait généralement par le biais d'une oxydation par un réactif compatible (permanganate de potassium, chlorure ferrique, etc...) et une filtration sur sable du fer coagulé.

Désinfection de l'eau

Des micro-organismes (bactéries, virus) peuvent se développer dans un réseau d'eau potable. Afin d'éviter toute contamination de ce type, une désinfection de l'eau est réalisée. Cette désinfection se fait par l'injection d'un réactif (chlore, bioxyde de chlore) ou par rayonnement ultra-violet.

Analyse réglementaire

Les analyses réglementaires sont réalisées par les services de l'État (Agence Régionale de Santé) de façon à s'assurer que l'eau est potable en tout point du réseau de distribution. Le nombre et la fréquence de ces analyses sont variables suivant l'unité de distribution.

Autocontrôle

Le programme d'autocontrôle est réalisé par l'exploitant du réseau d'eau potable de façon à s'assurer que l'eau est de bonne qualité sur l'ensemble du réseau de distribution. Ce programme n'est pas inscrit dans un planning réglementaire.

GESTION CLIENTÈLE

Abonnement

L'abonnement est le contrat qui lie une personne physique ou morale à l'exploitant du réseau d'eau potable. Un abonnement correspond à un seul compteur d'eau (point de desserte)

Volumes achetés/vendus en gros

Les volumes achetés ou vendus en gros sont les volumes achetés à un service extérieur ou vendus à un service d'eau extérieur. On parle également de volumes importés ou exportés.

Volumes de services

Les volumes de services sont les volumes utilisés pour l'exploitation du réseau d'eau potable (essais de fonctionnement des poteaux incendie, nettoyage réservoir, purge réseau, etc...)

Annexe 2 - Rapport analyse CVM 2021

Rue 19 mars 1962

CARSO - CAE

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

CARSO-CAE TOULOUSE
136, chemin de Ginestous
31200 TOULOUSE

Edité le : 21/10/2021
Rapport d'analyse Page 1 / 2

AGUR
Support AGUR

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Les résultats et les conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sous couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole #.

Identification dossier :	CAT21-16203	Référence contrat :	CATC21-507
Identification échantillon :	CAT2110-3039-1		
Doc Adm Client :	Bon de commande n° David11663		
Nature :	Eau de distribution		
Origine :	Stade de Rugby - Rue du 19 Mars 1962 - Aiguillon - AGUR		
Prélèvement :	Prélevé le 12/10/2021 à 09h05 Réception au laboratoire le 14/10/2021 à 08h08		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Les incertitudes de mesures ne tiennent pas compte de l'incertitude liée à l'échantillonnage.
Toutes les informations relatives aux conditions de prélèvement ont été transmises par le client.
Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client.

Date de début d'analyse le 19/10/2021 à 18h28

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
COV : composés organiques volatils Solvants organohalogénés						
Chlorure de vinyle (*)	< 0,10	µg/l	Purge and Trap GC/MS	Méthode interne M.ET105	0,5	

ABSENCE DU LOGO COFRAC

1 L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives.
Les paramètres identifiés par (*) ont été analysés par le laboratoire CARSO-LSEHL de Vénissieux.

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

...J...

CARSO-CAE - Société à Responsabilité Limitée - RCS Lyon 440 088 812 - TVA : FR 67 440 088 812
 Siège social : 4 avenue Jean Moulin 69200 Vénissieux. N° SIRET : 440 088 812 00033
 Site web : www.carso-cae.com - e-mail : CARSOCAE@groupecarso.com - tel : 06.36.47.73.26

Rue Surcouf

CARSO - CAE

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

CARSO-CAE TOULOUSE
136, chemin de Ginestous
31200 TOULOUSE

Edité le : 21/10/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 2

AGUR
Support AGUR

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Les résultats et les conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sous couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole #.

Identification dossier : CAT21-16204	Référence contrat : CATC21-507
Identification échantillon : CAT2110-3040-1	
Doc Adm Client : Bon de commande n° David11663	
Nature: Eau de distribution	
Origine : Rue Surcouf - Aiguillon - AGUR	
Prélèvement : Prélevé le 12/10/2021 à 09h25 Réception au laboratoire le 14/10/2021 à 08h08	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les incertitudes de mesures ne tiennent pas compte de l'incertitude liée à l'échantillonnage.

Toutes les informations relatives aux conditions de prélèvement ont été transmises par le client.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client.

Date de début d'analyse le 19/10/2021 à 18h41

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
COV : composés organiques volatils Solvants organohalogénés						
Chlorure de vinyle (*)	< 0.10	µg/l	Purge and Trap GC/MS	Méthode interne M. ET106	0.5	

ABSENCE DU LOGO COFRAC

1 L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives. Les paramètres identifiés par (*) ont été analysés par le laboratoire CARSO-LSEHL de Vénissieux.

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Annexe 3 - Synthèse réglementaire

1.1 PROTECTION DES RESEAUX

Arrêté du 10 septembre 2021 relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau (JO du 18/09/2021)

L'Arrêté du 10 septembre 2021 définit l'eau destinée à la consommation humaine, selon l'article R 1321-1 du code de la santé public.

Cet Arrêté classe les réseaux d'adduction destinés à la consommation humaine ou sanitaire mentionné à l'article R 1321-43 et les autres réseaux d'adduction d'eau (ex : eau technique, protection incendie, arrosage, ...).

L'arrêté décrit les objectifs de protection des réseaux et renvoie pour les moyens aux dispositifs à mettre en œuvre (surverses, disconnecteurs, soupapes, clapets, ...) selon les catégories de fluide décrits dans un avis paru au JO du 24/09/2021.

Les dispositifs de protection reprennent les terminologies de la norme NF EN 1717 rappelées dans un avis paru au JO du 23/09/2021 listant la norme rendue obligatoire.

L'arrêté est applicable aux installations mises en services au 1^{er} janvier 2023, sans précision de date de dépôt de permis de construire.

@ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044060748>

1.2 PESTICIDES

Instruction DGS 2020-177 du 18 décembre 2020 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux conditionnées (BO Santé 2021/01 du 29/01/2021)

Cette instruction diffuse un guide technique relatif aux pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) à l'exclusion des eaux conditionnées. Cette instruction définit notamment les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les EDCH.

Les modalités de gestion décrites sont exercées par les agences régionales de santé (ARS) en lien avec les personnes responsables de la production et/ou de la distribution de l'eau (PRPDE) au titre du code de la santé publique (CSP) et sur les bases de recommandations sanitaires de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et du Haut conseil de la Santé Publique (HCSP).

@ <https://www.phytocontrol.com/wp-content/uploads/2021/03/Instruction-n%C2%BODGS-EA4-2020-177-du-18-decembre-2020-Metabolites.pdf>

1.3 COMITÉ NATIONAL DE L'EAU

Code de l'environnement - Articles D213-1 à D213-12 (ancien décret 2007-833 relatif au comité national de l'eau), modifiés en dernier lieu par Décret 2021-1076 du 12 août 2021 (JO du 14/08/2021)

Un décret du 12 août complète la composition du Comité national de l'eau, par l'ajout parmi ses membres du vice-président du Comité national de la biodiversité (CNB) et du président du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML).

Il intègre dans le collège des usagers, un représentant de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, et met à jour l'intitulé de certains organismes représentés.

Par ailleurs, il complète la disposition relative à la présidence des comités consultatifs et permanents.

@ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043935137>

1.4 EPANDAGE BOUES

Arrêté du 20 avril 2021 modifiant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19

Paru le 27 mai dernier, il répond, en partie, aux difficultés techniques et financières rencontrées par les Collectivités pour faire face aux exigences d'hygiénisation préalable à l'épandage des boues de station d'épuration extraites après le début d'exposition à risques pour le COVID-19.

Jusqu'alors restreintes aux traitements « hygiénisants » (compostage, séchage thermique et digestion anaérobie thermophile), de nouvelles modalités de traitement des boues avant épandage sont aujourd'hui possibles :

- Chaulage avec un taux d'incorporation minimum de chaux de 30% puis stockage pendant 3 mois minimum (avec suivi par le producteur, du taux d'incorporation en chaux, de la siccité des boues et de la durée de stockage)
- Séchage solaire avec ou sans plancher chauffant permettant d'atteindre une siccité minimale de 80% (avec suivi par le producteur, de la siccité)
- Digestion anaérobie mésophile puis stockage pendant 4 mois minimum (avec suivi par le producteur du temps de séjour des boues dans le digesteur, de la température pendant la digestion et de la durée de stockage après sortie du digesteur)

Une analyse par lot de boues à épandre devra en outre confirmer un abattement en coliphages somatiques supérieur ou égal à 4 unités logarithmiques (soit 99,99% d'abattement) pour valider l'efficacité du traitement/stockage considéré (conformément à la méthodologie décrite en annexe de l'arrêté ou équivalente).

Peuvent également être épandues les boues obtenues après un traitement des eaux usées par lagunage ou rhizofiltration ou ayant fait l'objet d'un traitement par rhizocompostage, sous réserve d'une extraction après une mise au repos du dispositif de traitement pendant au moins 1 an.

Selon la FNCCR, cet assouplissement ne concernerait que 25 à 30% des boues soumises à l'interdiction d'épandage et finalement peu les collectivités rurales.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043534752#:~:text=Dans%20les%20r%C3%A9sum%C3%A9s-,Arr%C3%AAt%C3%A9%20du%2020%20avril%202021%20modifiant%20l'arr%C3%AAt%C3%A9%20du%2030,la%20p%C3%A9riode%20de%20covid%2019>

1.5 COMPOSTAGE BOUES

Code de l'environnement - Articles R541-76 à R541-85 créés par Décret 2007-1467 du 12 octobre 2007 (JO du 16/10/2007), modifiés en dernier lieu par Décret 2021-1179 du 14 septembre 2021 (JO du 15/09/2021)

Le décret détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues.

Le décret ajoute dans la partie réglementaire du code de l'environnement, une nouvelle section : Boues et digestats de boues d'épuration (art. R. 543-311 et s.).

@ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044041375#:~:text=Dans%20les%20r%C3%A9sum%C3%A9s-,D%C3%A9cret%20n%C2%B0%202021%2D1179%20du%2014%20septembre%202021%20relatif,d'%C3%A9puration%20avec%20des%20structurants&text=Publics%20concern%C3%A9s%20%3A%20exploitants%20d'installations,digestats%20de%20boues%20d'%C3%A9puration>

1.6 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 (JO du 09/10/2009), modifié en dernier lieu par Arrêté du 26 février 2021 (JO du 28/02/2021)

Cet arrêté modifie l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

Il précise que les organismes notifiés sont chargés de délivrer les agréments des dispositifs d'assainissement non collectif.

Par ailleurs, le présent arrêté fixe les délais d'instruction des dossiers de demande d'agrément (accusé de réception délivré au demandeur dans les 30 jours au lieu de 10 auparavant, et décision d'agrément acceptée ou refusée dans les 3 mois suivant la demande) et les modalités de publicité des décisions d'agrément.

La fiche technique du dispositif de traitement agréé est publiée sur un site ministériel.

@ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043190509>

Annexe 4- Indicateurs réglementaires

Le décret n°2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 ont modifié les modalités de réalisation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement appelé également « rapport du Maire ». Depuis 2008, indépendamment de la taille du service, les collectivités sont dans l'obligation de présenter des indicateurs de performance du service.

Uniquement une partie de ces indicateurs est liée à l'exécution des missions confiées au délégataire du service

d'eau potable. Le calcul des indicateurs est détaillé sur le site internet www.eaudanslaville.fr conformément à la circulaire interministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

Des clefs de consolidation sont associées à certains indicateurs de façon à calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuel.

CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
D102.2	Prix du service TTC au m ³	1,83 €	-	
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 j	-	
CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	-	
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	-	
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	Linéaire du réseau d'adduction	50,721 km
P104.3	Rendement réglementaire du réseau de distribution	77,39 %	Sommes des volumes consommés et vendus	187 791 m ³
			Sommes des volumes achetés et produits	244 668 m ³
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,19	Linéaire du réseau d'adduction	50,721 km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,99	Linéaire du réseau d'adduction	50,721 km
	Estimation des volumes consommés autorisés non comptés (366j)	2 112		
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité	Linéaire du réseau d'adduction	50,721 km
P108.3	Indice d'avancement de la protection des ressources en eau	80%		
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds du service	Non connu		

CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4.1 ‰		
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouvertures des branchements pour les nouveaux abonnés	100%		
P153.2	<i>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</i>	<i>donnée collectivité</i>	<i>Epargne brute annuelle</i>	<i>donnée collectivité</i>
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5,21%		
P155.1	Taux de réclamations	4.1 ‰		

Nous détaillons ci-après le mode de renseignement ou de calcul des indices de performance qui sont moins couramment utilisés.

> D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Le délai est exprimé en heures ou en jours. Le délai visé est celui courant entre la date de réception par l'opérateur de

la demande d'ouverture de branchement émanant de l'abonné et la date maximale de mise à disposition de l'eau au point de livraison de l'abonné.

> **P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**

	NOTATION
PLAN DES RÉSEAUX	
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexe (captages, points de mesure, etc..)	10/10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour des réseaux	5/5
INVENTAIRE DES RÉSEAUX	
Existence d'un inventaire détaillé (matériaux, classification, linéaire...) des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les matériaux et diamètre (1 point par tranche de 10%)	5/5
Existence d'une information sur les dates de pose des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les dates de pose (1 point par tranche de 10%)	5/5
SOUS TOTAL	45
Pour bénéficier des points supplémentaires en relation avec les articles ci-dessous il faut totaliser 40 points sur les 45 possibles en première partie.	
AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX	
Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, PI) et servitudes de réseaux	10/10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants	10/10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	0/10
Pour chaque branchement, caractéristiques du compteur d'eau	10/10
Identification des secteurs de perte d'eau, date et nature des réparations	10/10
Localisation à jour des autres interventions (réparation, purges et renouvellement)	10/10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif sur 3 ans)	0/10
Existence d'une modélisation hydraulique de réseau	5/5
NOTATION FINALE 100/120	

> **P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés**

$$\text{Indice} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau de desserte} \times 365}$$

Avec : volumes mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

> P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

$$\text{Indice} = \frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N}}{5 \times \text{longueur du réseau de desserte}} \times 100$$

> Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf

> Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement.

> Il convient d'additionner les linéaires renouvelés d'une part par la collectivité et d'autre part par l'opérateur, sur le périmètre considéré

> P108.3 : Indice d'avancement de protection de la ressource

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

> 0 % Aucune action

> 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

> 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

> 50 % Dossier déposé en préfecture

> 60 % Arrêté préfectoral

> 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

> 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

> P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000$$

> P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre d'ouvertures de branchements réalisés dans les délais}}{\text{Nombre total d'ouvertures}} \times 100$$

> P153.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité

> Encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'eau potable (distribution, transfert et/ou production) divisé par l'épargne brute annuelle

> Remarque importante : l'endettement indirect résultant de l'adhésion de la collectivité à un EPCI ou à un syndicat mixte lui-même endetté n'est pas pris en compte.

> P155.1 : Taux de réclamations

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre de réclamations écrites}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000$$

Annexe 5 - Plan de renouvellement

Mise à jour au 31/12/2021

[illegible]

[illegible]

Réservoir de Pelagat											
Interrupteur à Flotteur	01/10/2018	15	400								
Appareil de Mesure de Niveau	01/10/2018	10	500								
Débitmètre	01/06/2010	10	1800								x
Vanne de RI	janv.-88	30	1000								
Canalisation Refoulement	janv.-88	30	1500								
Vanne by pass RI	janv.-88	30	500								
Vanne de vidange	janv.-88	30	500	260							
Vanne by pass	janv.-88	30	400								
Clapet	juil.-88	30	1500								
Vanne de distribution	janv.-88	30	1000								
Canalisation Distribution	janv.-88	30	1500								
Télégestion	01/06/2010	15	2200							x	
Porte X3		20	2300								
Rembarde		30	3000								
Trappe	03/03/2019	25	1250								
Bâtiment		50	8500								
Echelle	03/07/2019	20	1250								
Echelle accès cuve	03/03/2019	25	2200								
Réservoir Jules Ferry											
Clapet	août-99	30	1500								
Vanne de RI	août-99	30	500								
Canalisation Distribution	août-99	30	3000								
Vanne de vidange	août-99	30	500	286							
Canalisation Refoulement	août-99	30	3000								
Stabilisateur / Régulateur de Pression	août-99	20	2200	x							
Vanne de distribution		30	500								
Vanne papillon	août-99	30	500								
Appareil de Mesure de Niveau	août-99	10	500								
Débitmètre	43626	10	2200								x
Support de Télétransmission	43626	15	2000								x
Trappe		20	1250								
Bâtiment		40	22000								
Echelle		20	2500								
Rembarde		30	3000								
Echelle accès cuve		25	2200								
Portail	2013	20	1250								

Annexe 6 - Mode de calcul des eaux de service

	Volume utilisé par	estimation	variable de quantification du volume	volume associé (m3)
VOLUME CONSOMMATEURS SANS COMPTAGE	Essais PI/BI (essais à la mise en service et essais périodiques)	10 m3/an/hydrant	60	600
	Lutte contre les incendies	0		
	Espace vert sans compteur	0 ; compteur à poser		
	Fontaines sans compteur	0 ; compteur à poser		
	Lavage de la voirie	0 ; compteur à poser		
	Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	0		
	TOTAL 1			600
VOLUME DE SERVICE DU RESEAU	Nettoyage des réservoirs	30 % volume réservoirs	1 600	480
	Purges des antennes	Nombre de casses x 20 m3	8	160
	Purges en réseau	Nombre de purges x 32 m3	51	1 632
	Purge cvm	-		
	Rinçage des canalisations après travaux	4 x volumes après travaux		
	Volumes consommés par les stations de pompage	90 m3/an/pompe	1	90
	Analyseurs en ligne	700 m3/an/analyseur	1	700
	TOTAL 2			3 062

LE SERVICE
PUBLIC DE L'



PAR AGUR